RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

D2024-12

MAIRIE LE FALGA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11
Présents 10
Votants 10
Absents ou excusés 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 Mars 2024, le Conseil Municipal de la commune de FALGA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de madame Hélène DEMAS Maire de la commune.

Présents : Mesdames BERRAN LEBOSSE, BLANCHON, De CAFFARELLI, DELMAS, EMBRY, GRANZOTTO et, Messieurs BUGAREL, CAZENAVE, EVADE et MONTAGNÉ.

Absents ou excusés : Monsieur LESSIEUX

a été nommée secrétaire de la séance : Madame EMBRY

Objet : Subventions aux associations

Madame le Maire propose à son conseil municipal la liste des associations qui recevront une subvention de la commune, et demande à son Conseil de délibérer pour les attributions suivantes de l'année 2024, pour un montant total de 2 020 €, identique aux versements effectués en 2023 :

- Comité des fêtes : 1 200 €
- Recherche médicale, Claudius REGAUD : 100 €
- Hôpital des enfants Purpan : 100 €
- Téléthon : 80 €
- Association de chasse (ACCA) : 80 €
- Association des Anciens combattants FNACA : 80 €
- Les « Restos du Cœurs » : 100 €
- « Les Ruelles d'Auriac » : 180 €
- « Les Arts Vagabonds » : 100 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal, de bien vouloir se prononcer sur ces propositions.
Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

Approuve les subventions aux associations citées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour Extrait conforme
Le Maire, Hélène DELMAS

Mairie du Falga Place de la Forge 31540 FALGA
Tél/Fax : 05 61 83 02 35
Permanence : LUNDI de 09 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 00